

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS34

présenté par
Mme Wonner

ARTICLE 42

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« peuvent également faire l'objet, à tout moment »

les mots ;

« doivent faire l'objet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le caractère obligatoire du dispositif qui prévoit le contrôle par le juge des libertés et de la détention.